

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 6 août 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

La Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier est également présente.

1) Ordre du jour

132-08-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2012

133-08-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2012 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 9 juillet 2012

134-08-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 juillet 2012 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de juillet 2012

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction du mois de juillet 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Autorisation d'ouverture du prolongement de la rue des Hirondelles, Phase IV

135-08-12

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire* (385) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, a déposé le 28 juin 2012 un plan d'ensemble d'avant-projet du prolongement de la rue des Hirondelles, Phase IV, bouclage vers le chemin de Gosford ;

CONSIDÉRANT la résolution 176-10-2010 décrétant un moratoire sur toutes demandes, présentes et futures, d'ouverture de nouveaux développements domiciliaires, retiré le 25 janvier 2011, lors de l'adoption de la refonte des règlements d'urbanisme ;

135-08-12

CONSIDÉRANT la résolution 94-06-2011 refusant une demande de prolongement, du 30 mai 2011 dudit développement qui consistait de deux (2) ronds de virée, retiré du nouveau plan d'ensemble d'avant-projet ;

CONSIDÉRANT la résolution 06-06-2012 du Comité Consultatif d'Urbanisme recommandant au Conseil municipal l'acceptation dudit projet modifié, conditionnellement à ce que le plan cadastral final respecte la réglementation d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé le 28 juin 2012, le plan d'ensemble d'avant-projet du prolongement de la rue des Hironnelles, bouclage vers le chemin de Gosford ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, l'ouverture de la rue des Hironnelles, Phase IV, zone H-15 sur le lot projeté 5 087 084 incluant 22 terrains et ce, conditionnellement à ce que les requérants respectent et se conforment aux conditions édictées par le Comité consultatif d'urbanisme ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage, conformément à la demande du MDDEP, à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien ;

QUE Me Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du *Règlement sur la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire* (385) ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Mandat au Comité Consultatif d'Urbanisme d'étudier et de formuler les recommandations pour projets de règlement d'urbanisme conformément au PMAD

136-08-12

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 15 juin 2012 du *Plan Métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* par le Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le PMAD exige des composantes de la CMQ que tout règlement de concordance d'urbanisme qui modifie le schéma d'aménagement et de développement soit adopté dans un délai maximal de 24 mois suivant l'entrée en vigueur du PMAD ;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, les municipalités locales auront six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement modifié, pour adopter tout règlement de concordance, à défaut duquel la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la CMQ d'adopter elle-même les modifications de conformité requises mais non adoptées ;

CONSIDÉRANT l'énoncé du Mandat du Comité sous l'article 7 du *Règlement relatif à la création d'un Comité consultatif d'urbanisme* (364), adopté le 3 mars 2008 ,

CONSIDÉRANT le besoin d'allouer le temps nécessaire pour ce processus afin d'adopter des règlements d'urbanisme de concordance avant le délai prévu par la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

136-08-12

QUE la Municipalité de Shannon donne mandat au Comité Consultatif d'Urbanisme d'étudier et de formuler les recommandations pour l'adoption de projets de règlements d'urbanisme de concordance conformément au PMAD ;

ET QUE le Service d'Environnement et de l'Urbanisme soit mandaté pour la préparation des projets de règlements de concordance et leurs échéanciers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Refus et rejet de toutes les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres AO12-130 et autorisation d'un nouvel appel d'offres public pour l'achat d'un panneau numérique d'affichage

137-08-12

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations de 2012-2013-2014 modifié, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 113-06-2012 autorisant le Directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard, de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour l'acquisition d'un panneau numérique, contrôlé par ordinateur du Bureau municipal pour répondre aux besoins de diffusion d'informations pertinentes aux résidents, de façon rapide ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à quatre (4) invitations, trois (3) soumissions ont été reçues, dont deux (2) conformes :

	<u>Option 10'x6'</u>	<u>Option 8'x6'</u>
Liberté Vision	67 462\$	60 200\$
Agence Francyne Caron	72 462\$	68 742\$
Posimage	--	--
Contrôle Concept Dynamique Inc.	--	--

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse et rejette, tel que déposé, toutes les soumissions qui excèdent les budgets et estimés disponibles à ces fins ;

ET QUE la Municipalité de Shannon relance un appel d'offres public avec deux options, soit :

- Option 1 : un panneau à un versant de haute définition, et
Option 2 : un panneau à deux versants ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adjudication d'un contrat à P.E. Pageau inc. pour un montant de 268 964 \$ plus taxes, pour le resurfaçage d'une partie du chemin de Wexford

138-08-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications prescrites par la *Loi sur les Contrats des organismes publics* ont été effectués ;

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Canada-Québec financé par le programme Taxe sur l'essence et contributions du Québec (TECQ) ;

138-08-12

*CONSIDÉRANT QU'*une partie d'un (1) kilomètre à l'est du chemin de Wexford doit faire l'objet de la réfection et resurfaçage ;

CONSIDÉRANT la résolution 114-06-2012 autorisant le Directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard, de procéder par appel d'offres public, pour la réfection d'une partie du chemin de Wexford ;

CONSIDÉRANT QUE suite à sept (7) demandes de documentation, quatre (4) entrepreneurs ont déposé des soumissions :

	<u>Soumission</u>
P.E. Pageau inc.	268 964 \$, taxes en sus
Construction & Pavage Portneuf	290 995 \$, taxes en sus
Méto Excavation inc.	328 937 \$, taxes en sus
Entreprises P.E.B. Ltée	391 840 \$, taxes en sus
PAX Excavation inc.	--
Paradis Aménagement Urbain inc.	--
Inter-Cité Construction Ltée	--

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit P.E. Pageau inc. au montant de 268 964 \$, taxes en sus, pour les travaux de réfection d'une partie du chemin de Wexford ;

ET QUE la surveillance du chantier soit effectuée par le Service des Travaux publics de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection du revêtement de la toiture et d'un appel d'offres public pour la réfection de la façade du Centre communautaire

139-08-12

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisations modifié de 2012-2013-2014, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le PTI ainsi que le budget de 2012 prévoient les rénovations du Centre communautaire, plus particulièrement la toiture, la façade et certaines mises aux normes et rénovations ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné est de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ pour la toiture, et de plus de 100 000\$ pour la façade ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres sur invitation pour la réfection du revêtement de la toiture et d'un appel d'offres public pour la façade du Centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

Le conseiller Claude Lacroix signale que l'agrandissement du chalet est maintenant terminé et les meubles en place.

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique**7.1 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation, avec deux options, pour repeindre le camion-citerne et/ou l'unité mobile du Service des Incendies**

140-08-12

CONSIDÉRANT l'adoption du *Programme triennal d'immobilisation* de 2012-2013-2014, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le PTI ainsi que le budget 2012 prévoient la mise au niveau du camion-citerne à incendie ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné est de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Incendies, M. Alain Castonguay, de procéder par appel d'offres sur invitation, avec deux options :

- 1) repeindre le camion-citerne, et
- 2) repeindre le camion-citerne et l'unité mobile du Service des Incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Nomination du lieutenant Nicolas Proulx au poste de Directeur-adjoint par intérim du Service des Incendies

141-08-12

CONSIDÉRANT la résolution 28-02-2012 nommant M. Steve Sauvageau à titre de Directeur-adjoint des Incendies de Shannon ;

CONSIDÉRANT le retrait du poste de Directeur-adjoint des Incendies de M. Sauvageau, confirmé le 30 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le Directeur des Incendies, Monsieur Alain Castonguay, et le Directeur général, Monsieur Hugo Lépine, auprès des candidats intéressés ;

CONSIDÉRANT les compétences particulières de Monsieur Nicolas Proulx, nommé sous résolution 32-02-2012 à titre de membre de l'état-major au Service des Incendies ;

141-08-12

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Nicolas Proulx au titre de Directeur-adjoint par intérim du Service des Incendies pour une durée minimale d'un an ou jusqu'à ce qu'il soit statué définitivement sur le statut du Directeur-adjoint actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Nomination de monsieur Yannick Gauthier au poste de Lieutenant du Service des Incendies et membre de l'état-major de ce même service

142-08-12

CONSIDÉRANT la résolution de ce jour nommant Monsieur Nicolas Proulx à titre de Directeur-Adjoint par intérim des Incendies pour une durée minimale d'un an ou jusqu'à ce qu'il soit statué définitivement sur le statut du Directeur-adjoint actuel ;

CONSIDÉRANT QUE M. Proulx portait le titre de Lieutenant avant cette nomination ;

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un membre actuel du Service des Incendies au titre de Lieutenant par intérim ;

CONSIDÉRANT les délibérations du Directeur du Service des Incendies, Monsieur Alain Castonguay, et du Directeur général de la Municipalité, Monsieur Hugo Lépine;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Yanick Gauthier au titre de Lieutenant par intérim du Service des Incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Environnement et Hygiène

8.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.2 Aqueduc et égout

Le Maire Clive Kiley annonce que le lavage et rinçage du réservoir d'eau est maintenant terminé, et que le rinçage du réseau est en cours.

8.3 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Culture et vie communautaire

La conseillère Lucie Laperle nous informe que 29 bénévoles ont travaillé pour un total de 98,25 heures durant le mois de juillet à la bibliothèque et qu'il y avait 1519 usagers. Un retour/échange de livres avec le réseau a eu lieu le 6 août dernier.

Sur le sujet de la *Politique familiale* et à la démarche *Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)*, Mme Laperle nous annonce que la première ébauche du questionnaire est prête à transmettre à la population.

10) MRC de La Jacques-Cartier

Monsieur le Maire, Clive Kiley, nous rappelle des activités sur l'horizon, notamment l'exposition de voitures anciennes qui aura lieu samedi, le 11 août 2012 et la randonnée vélo en honneur du 15^e anniversaire de la piste cyclable qui aura lieu dimanche, le 12 août 2012.

La cinquième édition de *L'Événement Découverte* de la MRC de La Jacques-Cartier qui se tiendra à Fossambault-sur-le-Lac sur le site de l'hôtel de ville aura lieu le 25 août prochain, et les billets étaient encore disponibles à la MRC de La Jacques-Cartier pour le souper champêtre.

11) Liste de correspondance

La liste des correspondances reçus durant le mois de juillet 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

143-08-12

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel de payer les comptes suivants :

	Description	Facture
Acier Leroux Inc.	fournitures pour gazébo (parc à chien) et baseball	442.88 \$
Agence du Revenu	DAS - juillet	13 654.00 \$
Alain Castonguay	fournitures pour caserne et remboursement frais immatriculation	1 448.68 \$
Archambault	livres	413.83 \$
Atco Structures & Logistics	location - roulotte	459.90 \$
Attaches Trans-Québec Inc.	fournitures pour signalisation et garage	779.72 \$
Bell Canada	téléphone	96.58 \$
Bell Conférences Inc.	appel de conférence - projet barrage Hydro	117.17 \$
Bell Mobilité	cellulaires	492.38 \$
Béton 2000	ciment pour gazébo-parc à chien, etc.	1 996.64 \$
Boivin & Gauvin	fournitures - incendies	1 052.02 \$
Boutique du Plongeur Ltée.	entretien semi-annuel du compresseur	1 272.83 \$
Buffet St-Émile	traiteur - Summerfest et soirée des bénévoles	9 432.45 \$
Cam-Trac Bernières	pièces - Kubota	3 957.08 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures pour édifices	156.10 \$
Carrières Québec	travaux -voirie/parcs	1 947.68 \$
Cartier	pièces pour le GMC - voirie	127.99 \$
Centre Routier St-Marc Inc.	vérification mécanique - voirie	149.70 \$
Chemsearch	produits pour enlever graffitis	241.39 \$
Club Social des pompiers	fournitures	25.30 \$
Concepts Gingras	toilettes - parcs, etc..	1 063.52 \$
Consortium Roche-Hydrosys	honoraires professionnels - projet Hydro	73 652.99 \$
Co-Op Ste-Catherine	fournitures	426.63 \$
Cyr Ouellet	kilométrage et pièces	65.90 \$
Danny Renaud	réunion d'urbanisme	45.00 \$
Debra Stowe	réunion d'urbanisme	45.00 \$
Denis Lavoie	honoraires professionnel - Winterfest	780.00 \$
Dessau	honoraires professionnels	3 618.70 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	lait, crème, eau	87.75 \$
Elaine Neville	achat de fournitures pour le bureau et kilométrage	77.81 \$
EMRN Inc.	fournitures - incendies	37.62 \$
Entreprises Hugo Girard Inc.	honoraires professionnels - Summerfest	6 266.14 \$
Express Mag	renouvellement - biblio	22.98 \$
F. Dufresne Inc.	essence -incendies, sécurité, etc.	3 152.39 \$
Ferti-Sol Plus	Traitement - berce de cocasse	1 379.70 \$
Francis St-Georges	réunion d'urbanisme	45.00 \$
François Bissonnette	réunion d'urbanisme et kilométrage	213.67 \$
François Vaillancourt	réunion d'urbanisme	90.00 \$
Fondation Rues Principales	colloque pour Vincent Trudel	260.00 \$
Fonds d'information sur le territoire	avis de mutations	96.00 \$
GéniArp	honoraires professionnels - lignes des hautes eaux	2 759.40 \$
G.L.P. Paysagistes	travaux -voirie/parcs	630.38 \$
Germaine Pelletier	fournitures et achat pour party des bénévoles	59.33 \$
G.M.S. Extincteur Chimique Inc.	extincteurs	267.89 \$

Graphica Impression Inc.	panneau Summerfest	1 444.09 \$
Groupe Altus Ltée	honoraires professionnels - espaces verts	126.47 \$
Groupe Ultima Inc.	ajustement - assurance	3 067.00 \$
Hydro-Québec	édifices, postes de pompage, etc..	554.10 \$
Imprimerie Nicober Inc.	dépliants	1 632.64 \$
Inter-Cité Construction Inc.	paiement no. 15 - Lot 3C	17 215.72 \$
Jacques Pelletier	honoraires professionnels - exposition d'autos	20.00 \$
Jean-Marc Beaulieu	kilométrage - sécurité	255.60 \$
Jean-Paul Côté Inc.	produits pour nos puits	336.88 \$
Johanne Fournier	honoraires professionnels - traduction	270.00 \$
Macpek Inc.	équipement - incendies	199.65 \$
Magasin Latulippe Inc.	bottes pour incendies & voirie	404.05 \$
Maison Anglaise	livres	53.49 \$
Mario Lemire	SummerFest etc. - Jameson Café - réunions	434.68 \$
	Wal-Mart -matériels mini-homme fort	54.76 \$
	Réno-Dépôt - fabrication de pancartes	112.53 \$
	Eko - bières, glace, etc.	720.84 \$
	SAQ - vin, etc.	1 793.24 \$
	Metro - powerade, eau, etc..	69.43 \$
	Costco - verres, etc..	105.69 \$
	Motel Le Gite - chambres pour participants	1 184.20 \$
	Kilométrage - W.Fest - S.Fest et soirée des bénévoles	250.65 \$
	accessoires pour le nouveau camion 12-022	543.89 \$
Marius Garon Inc.	vêtements, etc. - incendies	2 969.13 \$
Martin & Lévesque Inc.	fournitures pour faire gazébo - parc à chien	1 982.58 \$
Matériaux Ouellet Inc.	location - bacs	224.40 \$
Matrec	analyses d'eau	2 232.25 \$
Maxxam	honoraires professionnels - administration - publicité	2 785.85 \$
Mediasystems	essence – voirie et parcs	2 901.70 \$
Merrill Allard Inc.	système d'alarme	1 163.22 \$
Microcom Inc.	permis de réunion RACJ – tournoi de darts - oct	160.00 \$
Ministre des Finances	honoraires prof. - ménage - centre communautaire	263.50 \$
Monique Bédard	mises à jour	1 489.13 \$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	honoraires professionnel - entretien - bureau municipal	3 420.51 \$
Net Plus Inc.	permis RACJ soirée des bénévoles/réunion urbanisme	465.53 \$
Normand Légaré	système de communication - voirie/parcs et sécurité	996.00 \$
Orizon Mobile	garage municipal	65.54 \$
Oxygène Portneuf Inc.	honoraires professionnels - dossier Lachance	111.99 \$
Paré Ouellet Bigaouette & Assoc.	nettoyage après soirée des bénévoles	150.00 \$
Patrick Feeney	pièces - voirie	24.83 \$
Pièces d'auto Guill Inc.	honoraires professionnels	1 198.30 \$
Pierre Vachon	Shannon Express, dépliants-eau-Summerfest-bicycles	2 614.23 \$
Postes Canada	Summerfest et soirée des bénévoles	1 491.68 \$
Productions Première Scène	mises à jour - sécurité routière	507.15 \$
Publications CCH	informatique	1 554.23 \$
Référence Systèmes		
Régie Régionale GMR de Portneuf	3 ^e versement – quote-part	133 197.62 \$
Reliance Protectron	système d'alarme	146.60 \$
Rénald Vachon	honoraires professionnels	1 176.00 \$
Réseau biblio CNCA	livre	8.99 \$
Réseau de transport de la capitale	contrat - autobus	56 010.47 \$
Revenu Québec	DAS - juillet	32 006.22 \$
Samson Bélair/Deloitte & Touche	honoraires professionnels - rapport financier 2011	3 813.72 \$
Sani-Orléans Inc.	pompage des grilles de rue et de garage	1 603.90 \$
SAQ Dépôt	party des bénévoles	1 126.44 \$
Scellements J.F. Inc.	travaux de scellement de fissures	16 623.78 \$
Scell-Tech	balai mécanique - voirie (facture du mois d'avril)	1 871.79 \$
Services Tech. A.C. Inc.	honoraires professionnels	44.62 \$
Signalisation Lévis Inc.	signalisation	1 701.17 \$
Soc. de l'ass auto du Québec	vignettes - camions incendies	26.45 \$
Soc. Mutuelle de Prévention Inc.	honoraires professionnels	3 396.77 \$
Sophie Perreault	réunions d'urbanisme	90.00 \$
Spécialiste de la Gouttière	chalet des sports	810.57 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures	651.41 \$
Sports-Inter Plus	filet protecteur - baseball	2 305.14 \$
Stephane Hamel	fournitures - course de taco	126.03 \$
Tessier Récréo-Parc Inc.	mise en marche de jeu d'eau	488.64 \$
Test Tech Inc.	honoraires professionnels - aqueduc	2 874.38 \$

Trudel & Piché Inc.	tracteur bidirectionnel - paiement mensuel - deux mois	6 705.00 \$
UPS Canada	fournitures - course de taco	21.47 \$
Usinage Claude Poulin enr.	honoraires professionnels - jeux d'eau	342.18 \$
Vincent Trudel	remboursement - bottes de sécurité	177.82 \$
Visa	achat d'outils chez Home Depot, café, party bénévoles, etc.	1 237.19 \$
Vivre à la campagne	renouvellement - biblio	13.23 \$
Voltec	entretien luminaires	1 331.79 \$
Wolseley	fournitures - voirie	101.48 \$
		463 060.34 \$

143-08-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Embauche de madame Diane Brûlé à titre de Chargée de projets à la Politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)**

144-08-12

CONSIDÉRANT la résolution 225-12-2011 sur l'embauche de Madame Caroline Savard à titre de Chargée de projet à la *Politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)* ;

CONSIDÉRANT le départ de Madame Savard de ce poste ;

CONSIDÉRANT la résolution 116-12-2012 autorisant le lancement d'un nouvel appel de candidature pour le poste Chargée de projet à la PFM-MADA ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Brulé a été rencontrée et répond amplement aux aptitudes recherchées pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Madame Diane Brulé à titre de Chargée de projets à la *Politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)* pour une durée déterminée par l'échéancier de réalisation de ladite politique ;

ET QUE la rémunération de l'employé à contrat soit conforme à l'échelon salarial établi pour tout proposée à l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Création de postes de Responsable des Loisirs et des activités culturelles et/ou Concierge du Centre communautaire et du Chalet des Sports – autorisation de lancement d'un appel de candidatures pour combler le/les poste(s)

145-08-12

CONSIDÉRANT la résolution 35-03-2009 mandatant M. Normand Légaré comme Gestionnaire du Centre Communautaire de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE M. Légaré n'occupe plus ce poste depuis le début juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge qu'une personne pourra combler un même contrat de responsable ainsi que la conciergerie ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général de procéder par un appel d'offre de service public, de Responsable des Loisirs et des activités culturelles et/ou Concierge du Centre communautaire et du Chalet des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Autorisation de report de la séance régulière du mardi, le 4 septembre 2012 à 19h30, au lundi, le 10 septembre 2012 à 19h30

146-08-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année ;

CONSIDÉRANT la résolution 227-12-2011 fixant la date des séances publiques du Conseil municipal de Shannon pour 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les élections provinciales auront lieu mardi, le 4 septembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon reporte la date de la séance publique ordinaire du mois de septembre au lundi, le 10 septembre 2012 ;

*QU'*un avis public de cette décision soit donné dans le plus court délai ;

ET QUE copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe

14.1 Déclaration 2012 de conformité à la loi sur l'équité salariale

147-08-12

CONSIDÉRANT l'article 76 sur la *Loi sur l'équité salariale* relatif au maintien de l'équité salariale d'une entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté sa politique d'équité salariale, mise en vigueur le 21 novembre 2001, par la résolution 188-12-2001 ;

CONSIDÉRANT la résolution 59-03-2012 acceptant le certificat de conformité de maintien de l'équité salariale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le certificat de conformité de maintien de l'équité salariale, déposé par le Directeur général, conformément à la *Loi sur l'équité salariale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Autorisation de signature des chèques et effets bancaires de la Municipalité à la Directrice des Finances et du Greffe pour la période du 30 juillet au 19 août 2012 inclusivement

148-08-12

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

CONSIDÉRANT les vacances du Directeur général ;

EN CONSÉQUENCE,

148-08-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle;

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'ajout de la signataire Mme Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe, sur les chèques et effets bancaires de la Municipalité, pour la période 30 juillet au 19 août 2012 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Autorisation de changement de lieu de tenue des séances de la Cour municipale dans le secteur de Lac-Beauport

149-08-12 *CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon est partie à l'entente relative à la cour municipale de la Ville de Saint-Raymond ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 de cette entente prévoit, entre autre que la Cour municipale siège sur le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier au centre communautaire du 46, chemin du Village, à Lac-Beauport ;

CONSIDÉRANT QUE ce centre communautaire verra sa vocation modifiée obligeant ainsi le déplacement du lieu où siège la cour municipale vers une salle située dans la caserne des pompiers au 75, chemin Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec) G3B 0S9 ;

CONSIDÉRANT QUE cette salle se veut plus fonctionnelle et sera plus facilement repérable par les différents intervenants de la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la Cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte que l'adresse du lieu où siège actuellement la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier; soit le 46, chemin du village à Lac-Beauport, soit modifiée pour le 75, chemin Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec) G3B 0S9 ;

ET QUE, conformément à l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q. c. C-72.01, une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

16) Période de questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance ordinaire à 21h10.

Clive Kiley,
Maire

Germaine Pelletier,
Directrice des Finances et du Greffe